

Décision

Générale

colonial

Décision n° 111/PCG autorisant M. Hizan Ghaleb à acquérir la moitié d'un immeuble sis à Djibouti, place Rimbaud

n° 111/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
9 août 1967

Numéro JO
n° 9 du 10/08/1967

Date du numéro
10 août 1967

TEXTE INTÉGRAL

. M. Hizam Ghaleb est autorisé à acquérir la moitié d'un immeuble, sis à Djibouti, place Rimbaud, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 149, au nom de MM. Mohamed et Said Salem Mouti.